



## ***Mairie d'Aumont en Halatte***

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Téléphone : 03.60.46.18.84

*Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis*

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 octobre 2020 s'est réuni le 12 octobre 2020 à 19h sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mesdames JAUNET, CARTON, DEL RIO  
Messieurs BLANC, GUERDA, GROSPIRON, MARVILLE, MORIN

**ABSENTS EXCUSES:** Mme DIVAY (pouvoir à mme CARTON), Mme CORMARY (pouvoir à mme JAUNET)

**ABSENT :** Mme BOUTOILLE

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire ouvre la séance à 19h10.

Madame le maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : désignation d'un conseiller à la commission de contrôle des listes électorales

### **1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, Mr BLANC est élu secrétaire de séance.

### **2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019**

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs**

Suite au renouvellement du conseil municipal, ce dernier doit nommer de nouveaux commissaires.

Madame le Maire propose une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquels 12 seront nommés par les services fiscaux pour faire partie de la commission des impôts directs.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse la liste des membres de Commission Communale des Impôts Directs, jointe en annexe et destinée à être transmise aux services fiscaux.

### **4/ Transfert de compétence du PLU à la communauté de communes de Senlis Sud Oise**

Madame le Maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

A l'unanimité les membres du conseil municipal s'oppose à transférer la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Senlis Sud Oise.

**5/ Désignation du représentant au SMOTHD (syndicat mixte Oise très Haute Débit)**  
Monsieur Arnaud BLANC est élu à l'unanimité pour représenter la commune au SMOTHD.

**6/ Précisions sur participation pour l'assainissement collectif pour les logements collectifs**

Madame le maire expose que la participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finance rectificative.

La participation Assainissement Collectif est directement liée au raccordement au réseau d'assainissement collectif et doit être considérée comme une redevance pour service rendu.

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 04 mars 2019 cette participation a été fixée à 2200 €.

Madame le maire rappelle également la délibération du 16 septembre 2019 qui maintient ce montant de 2 200 € pour les constructions existantes (depuis plusieurs années par le surcoût de la surtaxe communale de l'eau, les habitants ont participé au financement de la création de ce réseau) et fixe à 3 200 € le montant de cette participation pour les nouvelles constructions ou pour les constructions existantes en cas de demande raccordement 2 ans après la mise en service du réseau.

Suite aux demandes des propriétaires du 2, rue Henri Dupriez, Madame le maire propose au Conseil Municipal de créer un troisième montant de la PAC (participation Assainissement Collectif) pour les logements collectifs existants.

Considérant qu'il n'y a effectivement qu'une boîte de branchement pour l'ensemble de la copropriété, et que le poste des boîtes de branchements correspond à 7% du marché, il est proposé de fixer le tarif à 2 046 € (soit une remise de 7%).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions d'application de la Participation Assainissement Collectif pour les logements collectifs existants.

**7/ Décisions modificatives n°1 budget ville**

Mme Le Maire indique qu'une décision modificative du budget est nécessaire

Elle propose

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D1313 : département		3 690,00 €		
<b>Total D13 : subventions d'investissement</b>		<b>3 690,00 €</b>		
R 1068 : reclassement écriture d'ordre entre section			125 347,00 €	
<b>Total R 040 : opérations d'ordre entre section</b>			<b>125 347,00 €</b>	
R 1068 : reclassement écriture d'ordre entre section				125 347,00 €
<b>Total R 10 : Dotations fonds divers réserves</b>				<b>125 347,00 €</b>
R 1323 : département				3 690,00 €
<b>Total R13 : Subvention d'investissement</b>				<b>3 690,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 690,00 €</b>	<b>125 347,00 €</b>	<b>129 037,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 690,00 €</b>		<b>3 690,00 €</b>

A l'unanimité, le conseil adopte la modification 1 du budget ville.

## 8/ / Décisions modificatives n°1 budget Eau et Assainissement

Mme Le Maire indique qu'une décision modificative du budget est nécessaire  
Elle propose

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à la section d'investissement	10 000,00€			
<b>Total D023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>10 000,00€</b>			
D 66111 : intérêts à régler à l'échéance		10 000,00 €		
<b>Total D66 : charges financières</b>		<b>10 000,00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00€</b>	<b>10 000,00€</b>		

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D 2315 : install,mat et outil tech	10 000,00€			
<b>Total D23 : immobilisation en cours</b>	<b>10 000,00€</b>			
R021 virement section exploitation			10 000,00 €	
<b>Total R 021 : virement de la section exploitation</b>			<b>10 000,00 €</b>	
R 28158 : autres				0,01 €
<b>Total R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>0,01 €</b>
R131 : subvention d'équipement			0,01 €	
<b>TOTAL R13 : subventions d'investissement</b>			<b>0,01 €</b>	
Total	<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,01 €</b>	<b>0,01 €</b>
<b>Total général</b>		<b>- 10 000,00 €</b>		<b>- 10 000,00 €</b>

A l'unanimité, le conseil adopte la modification 1 du budget eau et assainissement.

### 9/ Durée d'amortissement : budget Ville

Les travaux réalisés par le SMOTHD pour le réseau très haut débit doivent être amortis sur une durée allant jusqu'à 40 ans.

Le maire propose d'amortir ces travaux sur 10 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la durée d'amortissement des travaux du SMOTHD sur 10 ans.

### **10/ Rapport d'activité 2019 du Syndicat de l'Energie de l'Oise ( SE 60)**

Le maire informe que le syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019. Conformément à l'article L.5211-39 du code général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des représentants de la commune au syndicat,

PREND ACTE du rapport d'activités 2019 au Syndicat de l'Energie de l'Oise

### **11 / SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE 60) – Adhésion de la communauté des lisières de l'Oise, de la communauté de communes du pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie verte au Syndicat d'énergie de l'Oise**

Madame le maire expose que les communautés de communes des lisières de l'Oise, de la communauté de communes du pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la demande en Energie et Energie Renouvelable (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage publics des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)
- 

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le comité syndical du SE 60 a approuvé l'adhésion de la communauté des lisières de l'Oise, de la communauté de communes du pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Président du SE 60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité

APPROUVE l'Adhésion de la communauté des lisières de l'Oise, de la communauté de communes du pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie verte au Syndicat d'énergie de l'Oise

### **12/ Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales**

Madame CARTON est désignée à l'unanimité membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil Municipal lève la séance à 20h10